

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
7 AVRIL 2014**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 7 avril 2014 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Mireille Paquin, et messieurs les conseillers René Pinard et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

(MONSIEUR)

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2014-04-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 1716 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-02

Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance du 3 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2014

Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le directeur général est dispensé de la lecture des procès-verbaux des assemblées du 3 et du 20 mars 2014, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil le 19 et 21 mars 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-03

Adoption des procès-verbaux de la séance du 3 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2014

Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE les procès-verbaux des assemblées du 3 et du 20 mars 2014 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De madame Jocelyne Saucier, présidente de l'Afeas de Saint-Narcisse, nous remerciant en son nom et au nom des membres de l'Afeas pour la restauration du coin-cuisine de la salle municipale.
- De diabète Québec, nous sollicitant financièrement afin d'aider les personnes atteintes du diabète.
- De monsieur Camil Julien, vice-président du comité consultatif des pompiers à la Ville de Portneuf, nous invitant à devenir partenaire du Défi 60^{iem} anniversaire au profit de la division du Québec Dystrophie musculaire Canada.
- De monsieur Guy-Luc Beaupré, responsable des communications Mont-Carmel en fête, nous invitant à participer à une course de 5 km et à un sprint de 100 mètres à talon haut. Un montant de 500\$ devra être déboursé afin d'avoir une place sur la ligne de départ. L'organisation Mont-Carmel en fête conservera 200\$ pour la remise des bourses et toutes les autres sommes iront à un organisme de notre choix.

(DE MONSIEUR)

- De monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 2014-89 concernant le traitement des membres du conseil de la MRC des Chenaux.
- De monsieur Yves Normandin, directeur général de la Caisse populaire de la Moraine, nous invitant à assister à l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire de la Moraine, le mercredi 23 avril prochain à 19h30, à l'Auditorium Denis-Dupont de l'école secondaire Le Tremplin.
- De madame Louise Baillargeon, directrice générale du centre d'action bénévole de la Moraine nous invitant à participer au « Buffet de inégalités » dans le cadre de la Semaine de sensibilisation à la faim, le jeudi 8 mai prochain de 11h30 à 13h00 à la salle municipale de Saint-Narcisse. Une confirmation avant le 18 avril est demandée.
- De madame Louise Baillargeon, directrice générale du centre d'action bénévole de la Moraine nous invitant le 10 avril prochain à 9h15 au centre communautaire de Saint-Narcisse pour une reconnaissance universelle à l'action bénévole avec comme conférencière invitée, madame Rose-Marie Charest.
- De madame Linda Daoust, présidente-directrice générale de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), nous invitant à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres sociétaires de la MMQ qui aura lieu le 2 mai prochain à 10h00 à l'hôtel Plaza de Québec. Aussi, mise en candidature à un poste d'administrateur.
- De monsieur Yves Lévesque, maire de Trois-Rivières, nous invitant au salon de l'emploi de Trois-Rivières et de la Mauricie, le jeudi 10 avril prochain à 9h00 à la bâtisse industrielle de Trois-Rivières. Une confirmation avant le 8 avril est demandée.
- De monsieur Guy Simon, maire de Champlain, nous invitant le 14 juin prochain à une journée de formation organisée conjointement avec l'association québécoise d'urbanisme, au cœur des festivités du 350^{ième} anniversaire de la municipalité de Champlain. Le coût pour cette journée de formation est de 252,95\$, taxes en sus.
- De monsieur Jean-Guy Doucet, président du conseil d'administration de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, nous sollicitant financièrement pour leur Brunch-bénéfice annuelle, le 25 mai prochain à 10h30, à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières.
- Invitation à une présentation du président-directeur général du conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), visant à informer sur des enjeux concernant l'industrie forestière le jeudi 10 avril prochain de 14h30 à 16h30 au Musée Boréal, Trois-Rivières.
- De monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux, nous informant que notre demande d'aide financière concernant « Les Mercredis de l'Agora Desjardins » a été reçue, mais qu'ils ne peuvent y donner suite pour l'instant, puisque le plan de travail pour l'administration du Pacte rural 2014-2015 n'a pas été réalisé. Toutefois, ils sont confiants d'être en mesure de traiter notre demande avant la période estivale
- De monsieur Christian Savard, directeur général, CRÉ de la Mauricie, nous informant qu'un montant de 800\$ nous sera transmis sur réception d'une facture pour Les Mercredis de l'Agora et le Rendez-vous des arts 2014.

(DE MONSIEUR)

- De madame Jocelyne Rivest, adjointe de circonscription du bureau de madame Lise St-Denis, nous informant qu'une publicité au montant de 500\$ sera prise dans les feuillets publicitaires de nos activités estivales.
- De monsieur Pierre Robert, directeur régional du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, accusant réception à notre code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en date du 6 mars 2014.
- De monsieur Carl Bélanger, directeur au ministère des Transports du Québec, nous informant que le ministère est présentement à la conception de travaux qui permettront de rétablir la circulation sur la rue de l'Église.
- De madame Isabelle Goupil-Sormany, directrice de santé publique, nous informant des risques liés au monoxyde de carbone.
- De madame Stéphanie Vallée, députée libérale de Gatineau, nous invitant à produire une résolution en faveur du gyrophare vert pour nos pompiers volontaires québécois.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de mise aux normes de l'eau potable

Dans une correspondance datée du 7 mars, la CPTAQ demande la recommandation de la fédération de l'UPA de la Mauricie pour notre projet d'eau potable, conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de mise aux normes de l'eau potable

Dans une correspondance datée du 24 mars, madame Stéphanie Lavallée, responsable de la gestion du rôle, nous informe que notre demande de préséance a été portée à son attention et qu'elle ne peut présenter notre demande aux commissaires sans avoir préalablement reçu la recommandation de l'UPA, le 31 mars dernier monsieur Guy Veillette, maire, a reçu une confirmation téléphonique de monsieur Yvan Magny, responsable de l'aménagement à la MRC des Chenaux que la recommandation de l'UPA a été transmise à la CPTAQ.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de mise aux normes de l'eau potable

Monsieur Gilles P. Bonneau, agronome à la CPTAQ, nous informe que l'analyse de notre dossier a débuté et que suite à la lecture de notre demande il constate que le puits P-14 n'a jamais été autorisé par la Commission et qu'il ne bénéficie pas de droit acquis. La Commission doit donc évaluer les impacts de ce puits sur la pratique de l'agriculture dans ce milieu. Le 3 avril dernier, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a transmis notre rapport de la firme d'hydrogéologie Mission HGE, expliquant les impacts sur l'agriculture.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de la Ferme Heer enr.

Suite à la rencontre publique relativement à l'avis selon l'article 100.1, la Commission a suspendu son délibéré jusqu'au 21 mars dernier, afin de permettre à son service des enquêtes de procéder à l'analyse des pièces déposées lors de ladite rencontre.

(CULTURE)

Culture et Communication du Québec, dossier de la Maison Dupont

Monsieur Yannick Gendron, conseiller en développement culturel, nous informe de certains éléments à ajouter au dossier dans le cadre de notre demande de subvention pour les réparations de la cheminée de la Maison Dupont. Voici quelques éléments manquants : carnet de santé du bâtiment à faire produire par un architecte, le type de mortier qui sera utilisé, la teinte ainsi que la manière de réalisation des joints de mortier.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), demande d'autorisation pour notre projet de mise aux normes

Madame Sylvie Véronneau, agente de secrétariat du MDDEFP, nous informe que notre demande d'autorisation a été reçue le 11 mars dernier, mais certains documents sont manquants dont : Le paiement de 5 529\$, libellés à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie, la décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et le rapport de notre hydrogéologue.

Transmission de notre formulaire d'attestation et de conformité au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

Monsieur Christian Vézina, ingénieur, a transmis notre formulaire d'attestation et de conformité aux plans et devis, suite à l'exécution des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame et la rue Hubert ainsi, que des travaux de construction d'une conduite d'égout sanitaire et d'une conduite d'égout pluvial dans la route Du Moulin.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2013

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs nous rappelle que nous devons leur faire parvenir notre déclaration des prélèvements d'eau annuelle pour l'année 2013 au plus tard le 31 mars prochain. Le 20 mars dernier, ladite déclaration a été complétée et transmise en ligne par monsieur Stéphane Bourassa.

Cession d'un terrain à Centre de la Petite Enfance Flocons de Rêve inc.

Le 25 mars 2014, devant Me Martine Baribeau, notaire, la municipalité de Saint-Narcisse représentée par monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, ainsi que le Centre de la Petite Enfance Flocons de Rêve inc., représenté par madame Sylvie Courchesne, directrice générale, la municipalité cède au Centre de la Petite Enfance Flocons de Rêve, une partie du lot 265-13 et dont la superficie est de 208,2 mètres carrés pour la somme symbolique de 1\$. Le 31 mars dernier, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général a affiché un avis public concernant cette vente.

Programme Nouveaux Horizons

Le gouvernement Fédéral a transmis un chèque de 24 552,00\$ au Club de l'Âge d'Or de Saint-Narcisse dans le cadre du programme Nouveaux Horizons. Ce montant servira à l'achat d'un projecteur multimédia, réfrigérateur et modules exercices intergénérationnels.

(DÉCLARATION)

Déclaration annuelle en matière d'équité salariale

La Commission de l'équité salariale nous informe, dans une correspondance datée du 1^{er} mars dernier, que nous devons produire notre déclaration annuelle en matière d'équité salariale. Le 29 mars dernier, ladite déclaration a été complétée et transmise en ligne par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

Dossier arrérage de taxes

Aucun dossier n'a été transmis en regard à la vente pour taxes à la MRC des Chenaux. Au total, 9 dossiers étaient problématiques en regard de la protection de la créance de la municipalité.

Mai, mois de l'arbre

Annuellement, la municipalité est invitée à participer au mois de l'arbre et des forêts en déposant une demande de plants pour sa traditionnelle journée de distribution d'arbres qui aura lieu cette année samedi le 17 mai. Nous avons réservé 1 024 plants d'essences variées. Notre demande de plants a été déposée à l'association forestière de la Vallée du Saint-Maurice. La distribution des plants se fera à la salle municipale.

Programme Desjardins jeunes au travail

Le 21 mars dernier, deux demandes ont été transmises au Carrefour jeunesse emploi de Trois-Rivières/MRC des Chenaux pour la possibilité d'avoir une ressource étudiante pour animer le camp de jour et une autre ressource étudiante pour la réalisation de divers travaux au sein de la municipalité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 3 mars dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Monsieur Clément Adam, trouve que la facture d'Hydro-Québec est élevée au centre communautaire.

2014-04-04

Adoption des comptes

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'avril 2014 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

(DEMANDE)

2014-04-05

Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

ATTENDU que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

ATTENDU que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

ATTENDU qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

ATTENDU qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

ATTENDU que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

ATTENDU que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

ATTENDU le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

À CES CAUSES il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité.

(PROJET)

2014-04-06

Projet de résolution pour l'adoption de l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro

ATTENDU que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

ATTENDU qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

ATTENDU que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

ATTENDU qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

ATTENDU que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

ATTENDU que le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

ATTENDU qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

À CES CAUSES il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-07

Autorisation demandée par le ministère des Transports pour un mandat d'exécution par la municipalité de Saint-Stanislas pour l'entretien des chemins d'hiver sur une portion de la route 352

ATTENDU que le ministère des Transports a repris l'entretien du tronçon de la route 352 entre la municipalité de Saint-Narcisse et de Saint-Stanislas au printemps 2009 ;

(ATTENDU)

ATTENDU qu'en 2010-2011 l'entretien de ce tronçon a été confié à l'entreprise privée par le MTQ par l'entremise d'une entente avec la municipalité de Saint-Stanislas avec l'approbation du conseil municipal de Saint-Narcisse. L'entreprise privée est celle retenue par la municipalité de Saint-Stanislas pour l'entretien de ses chemins d'hiver;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Stanislas désire renouveler son contrat pour l'entretien de ses chemins d'hiver, contrat qui inclut l'entretien du tronçon routier d'une longueur 9,321 km sur la route 352 ;

ATTENDU que le ministère des Transports convient d'une prolongation de l'entente pour entretenir cette route en période hivernale et pour ce faire, des négociations sont intervenues entre les représentants de la municipalité de Saint-Stanislas et ledit ministère afin que la municipalité de Saint-Stanislas ou un prestataire de services puisse effectuer l'entretien ;

ATTENDU que le ministère des Transports, qui traitera avec la municipalité de Saint-Stanislas et non avec l'entrepreneur, demande à la municipalité de Saint-Narcisse d'autoriser la municipalité de Saint-Stanislas à agir pour l'entretien hivernal de la portion de la route 352 sise sur le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil de la corporation municipale de Saint-Narcisse autorise la municipalité de Saint-Stanislas à effectuer l'entretien d'hiver sur la portion de la route 352 sise sur notre territoire, à partir de la limite de nos municipalités respectives jusqu'à la jonction de la route 359.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-08

Présentation d'un projet dans le cadre du programme de l'enveloppe municipale du Pacte Rural de la MRC des Chenaux

ATTENDU le dépôt d'un projet visant l'installation de jeux d'eau, projet présenté le 28 mars dernier dans le cadre du programme de l'enveloppe municipale du Pacte Rural de la MRC des Chenaux 2014-2015 et 2015-2016;

ATTENDU que les installations de jeux d'eau seront installées près du nouveau gymnase et créeront une activité intéressante pour les jeunes familles ainsi que pour les enfants inscrits à notre Camp de jour;

ATTENDU que pour les années 2014-2015, un montant approximatif de 13 620\$ est disponible et que pour les années 2015-2016, un montant approximatif de 13 640\$ est aussi disponible dans l'enveloppe municipale afin de réaliser ces projets dans le cadre du programme du Pacte Rural;

À CES CAUSES il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu

QUE la municipalité homologue le dépôt de son projet «Installation de jeux d'eau» dans le cadre du programme de l'enveloppe municipale du Pacte Rural, lequel projet a été signé et déposé par monsieur Stéphane Bourassa le 28 mars 2013;

(QUE)

QUE le conseil s'engage à investir un montant de 12 000\$ comme mise de fonds nécessaire à la réalisation de ce projet évalué à 92 200\$;

QUE monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité soit désigné comme responsable du projet et signataire de la demande de versement et du protocole d'entente qui s'y rattache ;

QUE la municipalité s'engage à fournir, au début et à la fin du projet, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT).

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-09

Appui à la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès du Ministère de Ressources naturelles, Faune et Parc

ATTENDU que le Parc de la rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière au Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parc dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet 2);

ATTENDU qu'il serait opportun que le Parc de la Rivière Batiscan puisse se doter d'un nouveau réseau de sentiers exclusivement prévu pour la pratique du vélo de montagne;

ATTENDU que la pratique de cette activité plein air est à la hausse au Québec;

ATTENDU que le projet répond entièrement à la mission du Parc de la rivière Batiscan qui prévoit entre autres de développer des activités récréotouristiques sur son territoire;

ATTENDU que ce projet a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

ATTENDU qu'une demande d'appui est adressée à la municipalité de Saint-Narcisse pour la présentation de ce projet;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse appui la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès du Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de développement régional et forestier.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-10

Saison hivernale 2013-2014 : prolongation de l'horaire et du tarif des semaines de garde

ATTENDU que la politique en vigueur pour assurer un service adéquat en regard de l'entretien des chemins d'hiver passe par la mise sur pied d'un service de garde assuré par les employés municipaux;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité des membres du conseil de statuer sur l'horaire proposé pour le service de garde pour la prochaine saison hivernale, lequel service couvrira la période du 15 novembre 2013 à 17h01 au 21 mars 2014 à 17h00;
(ATTENDU)

ATTENDU que l'hiver 2013-2014 tarde à laisser sa place au printemps et qu'il faut conserver le service de garde pour l'ouverture des chemins d'hiver jusqu'au 28 mars 2014 à 17h00;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le Conseil adopte la prolongation de l'horaire des semaines de garde proposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

QUE l'utilisation d'un véhicule de la municipalité mis à la disposition 7 jours sur 7 à notre employé effectuant la garde hivernale pour les allers et retours au travail et que les frais d'utilisation de téléphone cellulaire soient prolongés et assumés par la municipalité jusqu'au 28 mars 2014 à 17h00.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-11

Homologation pour l'achat d'un camion (pick-up) Ford F-150 1995

ATTENDU que la municipalité a régulièrement besoin d'un camion léger (pick-up) pour effectuer tout genre de travaux et pour des commissions à l'extérieur de la municipalité;

ATTENDU que l'un des camions léger (pick-up) municipaux soit le Ford F-150 1992, n'est plus en excellent état;

ATTENDU que la municipalité avait la chance de faire l'achat d'un camion (pick-up) à prix très avantageux;

ATTENDU que le camion (pick-up) a été inspecté et recommandé par monsieur Guy Trépanier, notre chef mécanicien;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil homologue l'achat d'un camion (pick-up) Ford F-150 1995 au montant de 4 000\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-12

Modification des frais de service 2014 de la Caisse populaire de la Moraine et du service de perception des comptes : Résiliation et remplacement de la convention actuelle et signature d'une nouvelle convention

ATTENDU que la Caisse est en mesure d'offrir un service pour la perception des comptes de l'organisme;

ATTENDU que la municipalité désire utiliser ce service pour recevoir les sommes qui lui sont dues par ses clients

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a la gratuité des frais de tarification, mais qu'il est nécessaire de signer la nouvelle convention;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise monsieur Guy Veillette, maire et madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe à signer la nouvelle convention avec la Caisse populaire de la Moraine.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-13

Homologation de la formation en espace clos, pour monsieur Éric Gourde, exigence en santé et sécurité au travail

ATTENDU que ce cours a été élaboré et mis à jour à partir du Règlement sur la *santé et la sécurité du travail* et est adapté en fonction des espaces clos rencontrés dans les municipalités, que ce soit pour le service des travaux publics ou du traitement des eaux (potable ou usées);

ATTENDU que ce cours permet de reconnaître les dangers inhérents aux espaces clos, d'inciter les travailleurs à utiliser les équipements de protection nécessaires à une intervention sécuritaire et d'appliquer les procédures d'entrée adaptées à l'espace clos et aux genres de travaux qui y sont effectués et de connaître les procédures de sauvetage;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil homologue la formation en espace clos, donnée le 25 mars dernier à monsieur Éric Gourde, par un formateur du Groupe ACCIsst inc. à la Paroisse de Lac-aux-Sables et ainsi assurer notre conformité à la réglementation gouvernementale;

QUE le Conseil homologue les frais d'inscription au montant de 142,12\$ de monsieur Éric Gourde et de lui rembourser les dépenses encourues, conformément au tarif en vigueur à la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-14

Réalisation du comptoir et des armoires à la salle municipale

ATTENDU la demande de madame Jocelyne Saucier, présidente de l'Aféas de Saint-Narcisse, pour la réfection du comptoir à la salle municipale;

ATTENDU que la municipalité a demandé les services de monsieur Jean-Claude Cossette pour la réalisation du comptoir et des armoires à la salle municipale;

ATTENDU que les travaux réalisés conviennent au conseil municipal et au membre de l'Aféas de Saint-Narcisse;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

(QUE)

QUE le conseil accepte de défrayer à monsieur Jean-Claude Cossette un montant forfaitaire de 1 000\$, pour la main d'œuvre et un montant de 652,64\$ taxes incluse pour les matériaux, qui ont servis à la réalisation du comptoir et des armoires à la salle municipale.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-15

Acception des soumissions dans le cadre de notre projet de jeux d'eau

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir les services professionnels pour la fourniture de structure aquatique et la supervision des travaux d'un parc de jeux d'eau;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 17 mars 2014 pour la réalisation de son projet;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 28 mars 2014 à 16h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 16h00;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

ATTENDU que trois professionnels dans le domaine des parcs aquatique avaient été invité à soumissionné dont : Tessier Récréo-Parc, Imaginéo et Érick Lynch design;

ATTENDU que Tessier Récréo-Parc et Imaginéo n'ont pas soumissionné pour notre projet de jeux d'eau;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Érick Lynch design, celle-ci était conforme;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 17 mars 2014 pour l'obtention de structures aquatique de services professionnels à la réalisation du projet.

QUE le conseil mandate Érick Lynch design, pour la réalisation des structures aquatique et la surveillance des travaux selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 45 910\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-16

Portrait de la MRC des Chenaux, offre publicitaire du quotidien Le Nouvelliste

ATTENDU que la MRC et le CLD des Chenaux se sont associé au quotidien Le Nouvelliste pour réaliser une édition spéciale dressant le portrait de notre MRC ;

(ATTENDU)

ATTENDU l'offre publicitaire déposée par Le Nouvelliste sollicitant notre participation dans cette édition spéciale publiée le 29 mars dernier par l'achat d'un encart publicitaire de 1/8 de page;

ATTENDU que les membres du conseil étaient d'avis de participer à cette édition spéciale mettant en valeur le territoire de notre MRC et de notre municipalité;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil homologue les coûts de l'encart publicitaire dans l'édition spéciale publiée dans le quotidien Le Nouvelliste le 29 mars dernier au montant de 312\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-17

Les mercredis de l'Agora Desjardins et Rendez-vous des arts

ATTENDU que le comité culturel de notre municipalité a déposé sa programmation des mercredis de l'Agora Desjardins pour la prochaine saison qui s'échelonne du 18 juin au 20 août 2014 ;

ATTENDU que le comité culturel a sollicité des commanditaires les invitant à parrainer des spectacles ;

ATTENDU que ledit comité sollicite également la contribution financière de la municipalité pour un montant de 1 500\$ afin d'assurer le succès de sa programmation, et tout comme par les années précédentes, présenter un des dix spectacles qui seront offerts gratuitement à la population ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil accepte de verser un montant de 1 500\$ pour l'ensemble des spectacles des mercredis de l'Agora pour la saison 2014 qui sera présenté à partir du 18 juin prochain à l'Agora Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-18

Demande de la F.A.D.O.Q. Saint-Narcisse pour l'utilisation gratuite du centre communautaire et de la salle municipale

ATTENDU que depuis plusieurs années le club de l'Âge d'Or de Saint-Narcisse s'est impliqué financièrement à plusieurs niveaux dans l'amélioration des infrastructures et des équipements du centre communautaire ;

ATTENDU que près de 90 000,00\$ ont été investis par le club de l'Âge d'Or de Saint-Narcisse, notamment avec l'apport du programme Nouveaux Horizons;

ATTENDU qu'à plusieurs occasions les membres du club ont réalisé du bénévolat pour tout genre d'activité;

ATTENDU que la seule subvention demandée à la municipalité en faveur du club de l'Âge d'Or de Saint-Narcisse est le vin d'honneur du temps des fêtes;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil municipal accepte d'offrir la gratuité d'utilisation du Centre communautaire à la F.A.D.O.Q. Saint-Narcisse, dans le cadre d'activités lucratives de leur choix, pour 10 soirées par année,

QUE cette entente soit renouvelable annuellement.

QUE le conseil municipal encourage la F.A.D.O.Q. Saint-Narcisse à poursuivre la présentation de demandes d'aide financière auprès des divers paliers de gouvernement et puisse continuer de faire bénéficier l'ensemble des citoyens de la municipalité des différents équipements ainsi obtenus .

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-19

Participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2014

ATTENDU que le congrès annuel de l'ADMQ se déroulera les 11, 12 et 13 juin prochain au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU que plusieurs ateliers d'information et cliniques reliés à la fonction publique sont donnés;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et d'activités interactives avec les conférenciers, les avocats et les autres partenaires du monde municipal;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, au congrès 2014 de l'ADMQ, afin que ce dernier puisse participer aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès et les frais d'inscription, au montant de 499\$, taxes en sus, de même que les frais d'hébergement et de déplacement qui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-20

Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2014

ATTENDU que la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause ç'a du bon » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

ATTENDU que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

ATTENDU que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

(ATTENDU)

ATTENDU qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Narcisse et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-21

Déclaration concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie

ATTENDU l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

ATTENDU le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

ATTENDU qu'une table régionale de coordination de la région administrative existe en Mauricie pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie,

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil municipal favorise et soutient la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu.

QUE le conseil contribue à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

Adoptée à l'unanimité.

(IMAGE)

2014-04-22

Image de marque de la municipalité de Saint-Narcisse, mandat à monsieur David Gélinas

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a le désir de se doter d'une image de marque notamment afin de faciliter la promotion des services municipaux, faire connaître la municipalité et attirer de nouveaux citoyens;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse veut créer un engouement des jeunes familles à s'installer chez nous;

ATTENDU le manque de visibilité sur le plan communicationnel, touristique, développement économique et de la mise en valeur du milieu ;

ATTENDU qu'il faut réveiller le sentiment d'appartenance de la population et des commerçants;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil mandate monsieur David Gélinas, designer, à produire une analyse stratégique de notre municipalité, créer une image de marque ainsi qu'un sentiment d'appartenance pour des montants de 1 375\$ pour la partie signature, 1 375\$ pour le design, 1 375\$ à la réalisation et un dernier montant de 1 375\$ pour la livraison du travail, pour un montant total de 5 500\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-23

Réparation de la cheminée de la Maison Dupont

ATTENDU la détérioration de la couronne et du conduit de fumée de la cheminée de la Maison Dupont;

ATTENDU l'infiltration des eaux de pluie dans les fissures ne font qu'augmenter la détérioration;

ATTENDU qu'il est dangereux pour les personnes de circuler près de la Maison Dupont;

ATTENDU qu'il est important de conserver ce monument historique en bon état, qui date de 1871;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de BRIQUETAL au montant forfaitaire de 6 000\$, taxes en sus, pour la réparation de la cheminée de la Maison Dupont et approprié à même son surplus ce montant.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-24

Fermeture et cession d'ancien chemin

ATTENDU que des parcelles de terrain étant des sections d'emprises d'anciens chemins publics appartenaient encore à la municipalité de la Paroisse de Saint-Narcisse;
(ATTENDU)

ATTENDU que ces parcelles sont toutes situées à l'extérieur des emprises actuelles des chemins publics;

ATTENDU que la municipalité a intérêt à se départir de ces emprises excédentaires pour éviter que sa responsabilité ne soit engagée eu égard à l'utilisation qui en est faite;

ATTENDU qu'il y a lieu de fermer lesdites parcelles excédentaires et de les céder aux propriétaires adjacents qui en feront la demande;

ATTENDU que la municipalité est intéressée à céder ces terrains afin de se décharger de toute responsabilité, et ce, sans garantie légale;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Narcisse ferme par la présente toutes les sections de vieux chemins ci-après décrites.

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Narcisse s'engage à céder aux propriétaires adjacents (ou leurs ayants droit) qui en feront la demande, pour un montant de 1 dollar, la propriété des chemins ci-après mentionnés.

QUE les contrats d'acquisition desdits terrains soient à la charge des acquéreurs ;

QUE la municipalité autorise Stéphane Bourassa, directeur général, à signer, au nom de la municipalité, tout document notarié opérant le transfert de propriété des parcelles ci-après mentionnées soit :

1) Ancienne emprise du Chemin du 3^e Rang sur une partie des lots 581 à 584 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Narcisse

- a) Dany Bourassa (partie des lots 583 et 584)
- b) Solifor Mauricie SEC (partie des lots 581 et 582)

2) Ancienne emprise du Chemin du 3^e Rang sur une partie des lots 552 à 565 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Narcisse

- a) Société d'intervention et de recherche en administration Sira Inc. (partie des lots 552 et 553)
- b) Alain Dufresne et Line Gignac (partie du lot 554)
- c) Solifor Maurice SEC (partie des lots 555 à 558)
- d) Alphonse Frigon (partie du lot 559)
- e) Yvan Trudel (partie du lot 560)
- f) Mario Adam (partie des lots 561 et 562)
- g) Suzanne Fréchette, Sylvain D'Amours, Robert D'Amours et Martin D'Amours (partie des lots 563 à 565)

3) Ancienne emprise de la route du 2^e au 3^e Rang sur une partie des lots 561 et 562 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Narcisse

- a) Mario Adam (partie des lots 561 et 562)

(ANCIENNE EMPRISE)

4) Ancienne emprise du Chemin du 3^e Rang sur une partie sans désignation cadastrale et sur une partie des lots 560 et 561 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Narcisse

- a) Mario Adam (partie du lot 561 et partie SDC)
- b) Yvan Trudel (partie du lot 560 et partie SDC)
- c) Alphonse Frigon (partie SDC)
- d) Solifor Mauricie SEC (partie SDC)
- e) Gilles Veillette (partie SDC)
- f) Yvon Laguë (partie SDC)
- g) Alain St-Arnaud (partie SDC)
- h) André Baril (partie SDC)

5) Ancienne emprise du Rang Saint-Pierre sur une partie sans désignation cadastrale du Cadastre de la Paroisse de Saint-Narcisse

- a) Ferme Joviane inc. (parties SDC)
- b) Carole Cossette (partie SDC)

6) Ancienne emprise du Rang Sainte-Marguerite sur une partie sans désignation cadastrale du Cadastre de la Paroisse de Saint-Narcisse

- a) Raynald Thibault (partie SDC)
- b) Gérard Côté (partie SDC)

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-25

Montant à pourvoir dans le futur

ATTENDU que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité de Saint-Narcisse, pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste (montant à pourvoir dans le futur) nécessaire pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de nouvelle norme »

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-26

Dossier de la vérification comptable, homologation des écritures à enregistrer

ATTENDU que le service du secrétariat municipal enregistre de façon mensuelle la valeur pour l'utilisation des salles offertes gratuitement ou à taux réduit;

ATTENDU la réception de la liste des constats émis dans le cours de l'année 2013, lesquels ont été traités par la Cour municipale et doivent être comptabilisés au 31 décembre 2013;
(ATTENDU)

ATTENDU qu'il est nécessaire d'enregistrer des écritures comptables pour la répartition de la perception des intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes et autres factures diverses, de même que pour enregistrer les transferts de la section générale aux sections aqueduc et assainissement pour les immeubles non imposables qui bénéficient des services d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU que la conciliation des revenus et dépenses des activités organisées par le comité culturel montre un surplus de 1 097,98\$ pour l'exercice financier 2013, lequel sera affecté par écriture comptable au montant réservé au Comité Culturel depuis quelques années;

ATTENDU qu'il est également nécessaire de procéder à la répartition des dépenses du bureau et du garage municipal, de l'entrepôt Ata-Sol et de la machinerie et des véhicules pour affecter les dépenses aux différentes fonctions administratives afin de se conformer aux normes dictées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour la présentation de l'information financière;

ATTENDU que la machinerie de la municipalité a été mise à contribution lors de la réalisation de nos projets dans le cours de 2013 et qu'il y a lieu d'enregistrer les écritures comptables pour comptabiliser cette contribution;

ATTENDU que les travaux du programme TECQ se sont poursuivis en 2013 et qu'il y a lieu de répartir les dépenses non admissibles à raison de 25% à la section générale et 75% à la section aqueduc pour les immeubles non imposables desservis par ce réseau;

ATTENDU les documents présentés par le directeur général, séance tenante, montrant les répartitions des fonds d'administration à la section générale au montant de 148 046,14\$ et 93 370,14\$ aux fonds d'administration de la section aqueduc pour le financement des dépenses d'immobilisations;

ATTENDU qu'il est nécessaire que le conseil homologue les écritures comptables par résolution afin que l'on puisse finaliser le rapport financier pour notre exercice se terminant le 31 décembre 2013.

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil homologue les répartitions proposées dans les documents déposés par le directeur général et autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à enregistrer les écritures comptables pour finaliser le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, lesquels documents sont consignés au dossier de la vérification comptable de l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2014-04-27

Mise à jour des rôles de perception, écritures comptables

ATTENDU la réception d'une demande le 31 mars 2014, de madame Lorette Lebel pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance de son logement de la rue principale;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de madame Lorette Lebel les taxes de services de sa résidence étant située au 390, rue Principale, sa résidence étant vacante;

(ATTENDU)

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte du recensement des chiens et qu'il est nécessaire d'ajuster nos listes pour tenir compte des modifications apportées depuis le recensement;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes de services au dossier de madame Lorette Lebel en date du 1^{er} janvier 2014, la résidence étant située au 390, rue Principale à Saint-Narcisse;

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de monsieur Éric Scrosati situé au 760, rang Saint-Pierre, au dossier de monsieur Louis-Georges Cossette situé au 643, 2^{iem} rang, au dossier de monsieur Jean-Yves Rousseau situé au 71, rang Bas-de-la-Grande-Ligne et au dossier de monsieur Paul-Émile Raymond situé au 321, 3^{iem} rang, aussi d'ajouter une licence de chien à la Ferme Michel Cossette inc. situé au 584, rang Saint-Pierre à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Jocelyne Saucier, demande au conseil la procédure pour installer une affiche dans le nouveau panneau près de la Maison Dupont.

2014-04-28

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 21h10.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général